

DELIBERATION N° 18032025002 DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHASPUZAC

SEANCE DU 18 MARS 2025
CONCERNANT L’AFFECTATION DU RESULTAT
DE FONCTIONNEMENT DE L’EXERCICE 2024 BUDGET GENERAL (06200)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU

Présents : Présents : Mrs ROCHER P., FOURY D., CHABIDON D., JASKIC E., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V.,

Absents : Mrs GARRABOS F., MIGNE J., ARNAUD A., MICHEL A., Mme BONCOMPAIN C.

Après avoir entendu le compte financier unique de l’exercice 2024

Considérant

statuant sur l’affectation de l’excédent de fonctionnement de l’exercice

constatant que le compte financier unique présente :

un excédent de fonctionnement de clôture de	243 490,46	un déficit de fonctionnement de clôture de	/
--	------------	---	---

décide d’affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	VIREMENT A LA SECTION D’INVESTISSEMENT (prévu au budget – C/023)	
	AFFECTATION A LA SECTION D’INVESTISSEMENT	
	● exécution du virement à la section d’investissement (compte 1068)	243 490,46
	SOLDE DISPONIBLE	
	● affectation complémentaire à la section d’investissement en réserves (compte 1068)	
	AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	● affectation à l’excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	

Date de convocation 10 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 5
Votes :
POUR : 10
CONTRE : /

Fait et délibéré à Chaspuzac
Le 18 mars 2025

Le Maire,

certifié exécutoire par le Maire,
après dépôt en Préfecture, le 19 mars 2025
et de la publication le 19 mars 2025

AR Prefecture
043-214300626-20250318-18032025002-DE
Reçu le 19/03/2025